

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

ACCEUIL – REMISE DES CLES - DEPART : L'accueil s'effectue entre 15 HEURES ET 18H00 au bureau de l'AGENCE. Départ : restitution des clés à l'agence pour 10 HEURES maximum. Merci de respecter strictement les heures d'arrivées et de départ. En cas de retard merci de bien vouloir nous contacter par téléphone au +33450798009.

CONTRAT : La location est ferme et définitive lorsque l'agence confirme au locataire sa réservation par l'envoi d'un contrat de location. Paiement acompte : Chèque, Virement Bancaire, Carte bancaire paiement en ligne. En cas de solde non réglé dans les délais, l'agence se réserve le droit de prendre en compte votre réservation comme nulle et d'appliquer les conditions d'annulation prévues, l'acompte et les frais de dossiers sont non remboursés.

ANNULATION : Vous devez contacter l'agence et notifié votre annulation par courrier ou email.

L'Assurance voyage est offerte à chaque réservation par l'Agence. Trustiway Assurance vous protège contre toutes causes justifiables, vous garantissant ainsi sérénité et sécurité avec son assurance. Trusti voyage adaptée à vos besoins spécifiques. Détails et liens en pièce jointe.

ANNULATION LIEE AU COVID : « remboursement de votre acompte uniquement en cas d'annulation causée directement par une restriction gouvernementale dans le cadre de la pandémie de Covid et dûment justifiée (selon la liste exhaustive ci-après : interdiction des déplacements entre régions et/ou fermeture de frontière et/ou confinement, fermeture administrative des hôtels - lieux d'hébergement et locations). »

PRIX : Le preneur ayant versé un acompte à valoir sur la location de l'hébergement, s'engage à prendre possession des lieux. Le prix comprend les consommations d'eau, gaz, électricité. Dans l'éventualité où ces conditions ne seraient pas remplies, le bailleur serait en droit de relouer immédiatement le logement en question.

FRAIS DE DOSSIER : 35 €

SOLDE sera à régler 30 JOURS AVANT LA DATE D'ARRIVEE. Paiement par Virement bancaire (demander notre IBAN), chèques acceptés inférieurs à 500 €, paiement en ligne sur le site internet ou lien de paiement envoyé par sms et email.

ETAT DES LIEUX : L'Agence effectue un contrôle des lieux systématiquement entre deux locations, sans votre présence. Toutefois, à l'arrivée du locataire, il lui est demandé de signaler dans les 48 heures, les manques ou dysfonctionnement constatés. Le chèque de caution sera détruit ou renvoyé (si enveloppe timbrée fournit par le locataire) dans le délai de trois semaines si le logement et son contenu ont été rendu en bon état d'entretien et de propreté, sans dommage, à l'heure convenue, et déduction faite des dégâts éventuels. Si le cautionnement s'avère insuffisant le preneur s'engage à parfaire la somme.

CAUTION : Un dépôt de garantie non encaissé. Versée à votre arrivée, elle sera détruite ou annulée dans les 15 jours qui suivent votre départ. Une notification sera envoyée par email pour confirmation de destruction des cautions par chèque. Pour les appartements = de 300 à 800 € et pour les chalets = de 800 € à 1000 €. A déposer par chèque ou Carte bancaire à votre arrivée. Elle est versée pour répondre des dégâts qui pourraient être causés aux objets mobiliers ou autres. Toute panne d'électroménager ou wifi survenant en cours de séjour, ne fait pas l'objet de réduction si le réparateur impose 2 ou 3 jours pour le remplacement.

RESPONSABILITES : L'agence dégage toute responsabilité en cas de vol ou de cambriolage, dans les lieux loués. Le propriétaire et l'agence déclinent toute responsabilité concernant les risques encourus par les objets mobiliers des locataires en cas d'incendie ou risques locatifs. Le locataire doit être titulaire d'une assurance privée d'habitation (Responsabilité civile).

INVENTAIRES : l'inventaire présent dans les appartements et chalets est communiqué à titre indicatif et n'est pas un document contractuel. En raison du nombre important de départs ou d'arrivées au même moment, l'agence ne procédera peut-être pas à la vérification des lieux loués en présence du locataire. Mais cet état des lieux sera de toute façon effectué par le personnel de l'agence avant la prise en possession du nouveau locataire.

LES CHIENS OU AUTRES ANIMAUX SONT INTERDITS (sauf accord du propriétaire), dans le cas où ils seraient admis. Toute fraude fera l'objet d'une majoration de 10 % du montant de la location avec un minimum de 100€.

CLES : En cas de perte d'un jeu de clés, les frais de remplacement des serrures seront déduits de la caution.

LITERIE : sont fournis : molletons, duvets et oreillers. Le linge de maison n'est pas fourni (draps, taies, serviettes). Sauf indiqué sur le descriptif du bien. Possibilité de le louer par nos soins à la demande. Prestations agence disponibles

NETTOYAGE : IL EST NON INCLUS DANS LE PRIX DE LA LOCATION. Il doit être effectué lors du départ par le locataire. S'il n'est pas fait il sera retenu de la caution. Possibilité d'intervention d'une équipe de ménage à la demande (au minimum 3 jours avant le départ). Demander les forfaits tarifaires à l'agence pour chaque type de logement.

TAXE DE SEJOUR : Nouvelles dispositions applicables aux hébergements non classés ou en cours de classement à compter du 1^{er} janvier 2019. Calcul : Montant du Séjour HT/divisé par le nombre de personne y compris les mineurs x 5% = montant de la taxe de séjour par personnes plafonné à 2,30 € par nuitée. (Exemple : 1000 € / 7 jours = 148.85 € / 4 personnes = 35.72 x 3 % = 1.08 €/pers adulte - taxe de séjour : 2 adultes x 1.08 x 7 nuitées = 15.12 €)

CAPACITE DES LOGEMENTS : Le nombre d'occupants est limité au nombre de couchages indiqué sur le contrat de location. Le non-respect de cette obligation entraînera le paiement d'une taxe de 200 € par occupant supplémentaire.

VENTE : L'agence se réserve le droit de faire visiter les lieux en cas de mise en vente de l'appartement, sous la condition d'en avertir le locataire suffisamment à l'avance.

DPE : NON CONCERNE - ERNT : ETAT DES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES : ZONE PRISE EN COMPTE PAR LE PPR MAIS DE RISQUES NEGLIGEABLES

RESERVATION : RENOYER LE CONTRAT DE LOCATION, DATE ET SIGNE DE VOTRE PART CONFIRMANT L'ACCEPTATION DES CONDITIONS DE LOCATIONS. L'ENVOI DE L'ACOMPTÉ IMPLIQUE QUE LE LOCATAIRE A PRIS CONNAISSANCE ET ACCEPTE L'ETAT DESCRIPTIF ET LES CONDITIONS DE LOCATION. L'AGENCE SE RESERVE LE DROIT EN CAS DE DOUBLE RESERVATION, DE RETOURNER L'ACOMPTÉ RECU EN DERNIER.

« lu et approuvé, bon pour accord »

signature